



Boischatel
De nature exceptionnelle

CERTIFICAT

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, de la Municipalité de Boischatel, certifie par le présent document que :

1. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était d'au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excédait pas 21;
2. Le nombre de demandes faites étant de zéro (0);
3. Le deuxième projet de règlement numéro 2022-1157 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin de modifier les normes applicables aux hébergements touristiques* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat le 3^e jour du mois de février 2023.

Sophie Antaya
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière